

## Diplôme National d'Œnologue

**Responsables : Florence Mathieu et Jalloul BOUJILA**

Alternance 2023-2025

### Objectifs de la formation

**Définis dans le Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur Recherche et Innovation, n°37, du 7 oct 2021**

#### 1.1 Identification des emplois

Le titre d'œnologue a été initialement défini par la loi 55-308 du 19 mars 1955, complétée par les décrets 82-681 du 29 juillet 1982 et 2003-1397 du 23 décembre 2003.

En juin 2013, l'OIV (Organisation internationale de la vigne et du vin) a adopté une définition internationale du titre et de la fonction de l'œnologue qui reste toujours en vigueur.

L'œnologue est défini comme un expert possédant les compétences acquises au cours d'une formation académique spécifique pluriannuelle de niveau universitaire diplômante qui doit prendre en charge les tâches suivantes :

#### **Phase I : Production de raisin**

- participer à la conception, l'établissement et la gestion du vignoble dans le but d'adapter la matière première

aux exigences de la production vinicole moderne et des besoins des consommateurs ; évaluer les critères de

maturité et décider du moment opportun de la récolte en fonction des niveaux de maturité attendus ;

- évaluer les critères de qualité des matières premières réceptionnées en termes de composition et d'état sanitaire et en fonction du produit final recherché.

#### **Phase II : Transformation de raisin, production de vin**

- participer activement à l'implantation des sites, du choix des processus et des équipements technologiques

pour l'élaboration de vin et la transformation de raisins en tous types de produits ;

- maîtriser toutes les opérations unitaires présidant aux transformations du raisin ;

- sur la base du produit final recherché, sélectionner, en évaluant leurs conséquences ultérieures, les opérations unitaires nécessaires à la vinification, aux coupages, aux traitements, à l'élevage, au conditionnement et à la conservation ;

- élaborer des produits conformes aux pratiques œnologiques reconnues et figurant dans le code de l'OIV et

selon les normes nationales du pays d'origine et internationales en vigueur.

### **Phase III : Contrôle de la production**

- procéder aux contrôles analytiques (chimiques, physiques, microbiologiques et sensoriels) du produit, à

chaque niveau d'élaboration et jusqu'à la consommation ;

- interpréter les résultats analytiques en fonction du stade d'élaboration et des destinations du produit ;

- contrôler la cohérence et l'efficacité des interventions et des processus, y compris en termes de coût ;

- prendre en charge l'ensemble des processus et des contrôles relatifs au management de la qualité dans le

respect des normes nationales et internationales ;

- assurer la traçabilité du produit ;

- garantir la sécurité sanitaire et alimentaire du produit ;

- respecter l'équilibre environnemental.

### **Phase IV : Commercialisation et adaptation des produits au marché**

- formuler des recommandations dans le domaine du marketing portant sur la désignation et la présentation du produit lors de sa mise en sur les marchés national et international ;

- conseiller les différents acteurs de la production à la commercialisation des produits de la vigne et agir utilement à leurs côtés ;

- analyser avec le producteur et le spécialiste en marketing les résultats de ventes du produit obtenu et suggérer des changements dans le processus de production afin de répondre au mieux aux préférences révélées des consommateurs.

### **Phase V : Analyse**

- assumer l'analyse et la synthèse de l'ensemble des données issues de ses multiples fonctions afin de les exploiter judicieusement ;

- considérer les aspects éthiques, y compris les conséquences potentielles sur la santé du consommateur, économiques, sociaux, environnementaux et techniques et élaborer des propositions de mesures afin d'adapter la production aux besoins et exigences.

« L'œnologue doit maîtriser les connaissances professionnelles de haut niveau nécessaires à remplir les missions suivantes :

- de collaborer à l'établissement et à la culture des vignobles ;

- de participer à la conception de matériel utilisé en technologie et en équipement des caves ;

- de diriger la vinification, la sélection, l'élevage, la conservation, le vieillissement et la mise en bouteille du vin ;

- d'utiliser l'analyse sensorielle dans toutes les phases d'élaboration et de conservation du produit ;

- de savoir adapter le produit aux contraintes de production et à la demande du marché ;

- de réaliser les analyses (physiques, chimiques et microbiologiques) des produits concernés en interprétant

les résultats ;

- d'initier et former à la découverte des vins et produits dérivés ;

- de maîtriser le contrôle qualité pour la filière vinicole (environnement, santé, sécurité) ;

- de procéder aux recherches technologiques. »

### **1.2 Identification des entreprises**

Les œnologues sont appelés à exercer leurs activités dans les secteurs suivants :

– entreprises vitivinicoles (exploitations individuelles ou sociétés, coopératives, groupements de producteurs) ;

– maisons de négoce, sociétés commerciales ;

- laboratoires d'œnologie, cabinets d'audit-conseil ;
- organismes consulaires (chambres d'agriculture) ;
- organisations syndicales et interprofessionnelles, instituts techniques ;
- administration d'État (DGCCRF, Inao, Viniflor, Agriculture, Environnement),
- structures de formation et de recherche ;
- service recherche et développement des industries de produits œnologiques et des équipementiers ;
- commerce, distribution, communication sur le vin.

**Lieux de formation :** ENSAT – Avenue de l'Agrobiopole, 31326 Auzeville-Tolosane, UPS Ecole de Pharmacie, Chemin des Maraîchers, Toulouse

**Première année de formation 2023 / 2024 :**

UE	Nom de l'UE	Nb d'heures de formation
UE 1	La vigne et son milieu (approches agronomiques et physiologiques). Le projet pédo-climato est inclus dans l'UE	60
UE 2	Bases de la viticulture et production des raisins incluant le certificat individuel pour l'activité 'Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques'. Le projet viticulture est inclus dans l'UE	52
UE 3	Conduite de production et transformation alternatives, Agriculture biologique et certifications	35
UE 4	Micro-organismes et fermentations	66
UE 5	Technologie des vinifications	63
UE 6	Pratiques et traitements œnologiques	48
UE 7	Composition et évolution du vin	76
UE 8	Techniques d'analyses des moûts et des vins	62
UE 9	Analyse sensorielle et dégustation	48.5
UE 16	Outils d'aides à la conception et à la recherche documentaire	28
	<b>TOTAL</b>	<b>538.5</b>

**Deuxième année de formation 2024/2025 :**

<b>UE</b>	<b>Nom de l'UE</b>	<b>Nb d'heures de formation</b>
UE 10	La filière et sa réglementation	43
UE 11	Système management qualité et environnement	42
UE 12	Langue étrangère	30
UE 13	Conduite et management d'entreprise (incluant la capacité professionnelle agricole)	64
UE 14	Environnement et effluents - Sécurité sanitaire - Consommation et santé et Responsabilité sociétale	44
UE 15	Autres produits de la vigne et du vin : produits dérivés et sous-produits, boissons alcoolisées, spiritueux et boissons de la vigne et du vin	32
UE 17	Dégustation professionnelle	32
UE 22	Qualification, contrôle, recherche et équipements du laboratoire d'analyses œnologiques	48
UE 23	Expérimentation et développement de nouveaux procédés et produits œnologiques ou viticoles	43
UE 28	Produits fermentés et distillés (Toulouse)	29
	<b>TOTAL</b>	<b>407</b>

**Durée de la formation Théorique : 945,5 heures**